

L'égalité entre les sexes, une priorité dans l'agenda post 2015

La Commission de la condition de la femme (CSW), le principal organe mondial consacré à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, s'est réuni pour sa 55ème session au siège de l'ONU à New York, du 10 au 21 mars 2014. Au moment où la communauté internationale s'apprête à définir l'avenir des objectifs de développement, cette session du CSW a été une occasion formidable d'inscrire l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au nombre des priorités de l'agenda post 2015.



Des représentants des Etats membres, des organismes des Nations Unies et d'ONG du monde entier ont pris part à la session qui avait cette année pour thème prioritaire: « Les défis et les réalisations dans la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement pour les femmes et les filles ». Les Etats membres ont fait remarquer que si des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines, de profondes inégalités persistent entre hommes et femmes dans maintes régions du monde, constituant un obstacle de taille au développement durable après 2015.

Dans les conclusions, la Commission a exhorté les gouvernements et partenaires à prendre des mesures dans cinq grands domaines (pleine jouissance de tous les droits humains pour les femmes et les filles; environnement plus propice à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes; optimisation des investissements dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; renforcement de la base factuelle pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; participation et leadership des femmes à tous les niveaux et renforcement de la responsabilité). La Commission a invité les Etats à inclure l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les droits des femmes et des filles en tant qu'objectifs à part entière des nouveaux objectifs internationaux de développement à l'échéance des OMD, à « intégrer par des cibles et des indicateurs dans tous les objectifs de tout nouveau cadre de développement ».

Le document final de la Commission a en outre souligné le fait que l'égalité des sexes et l'auto-



nomisation des femmes auront un effet démultiplicateur sur le développement durable, raison pour laquelle il est indispensable d'optimiser les fonds à l'appui du développement des femmes et des filles.

Le document final a employé des mots très forts en faveur de l'élimination de toutes formes de violence contre les femmes et les filles. Des références explicites ont été faites à l'élimination de toutes pratiques, y compris le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines, qui entravent le progrès et la pleine réalisation des droits humains pour les femmes et les filles. Il a en outre condamné toutes les formes de normes sociales, attitudes et stéréo-

types sexistes discriminatoires et recommandé à cet égard de travailler en étroite collaboration avec les hommes, les garçons et les chefs des communautés, afin d'éliminer toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes et les filles.

La Commission a également constaté avec une vive inquiétude la persistance des disparités hommes-femmes dans divers domaines, en particulier dans la scolarisation, l'accès à un travail digne, le contrôle et la propriété des de production, notamment la terre, l'énergie et le combustible, les droits des femmes en matière d'héritage, la santé sexuelle et reproductive des femmes, la protection sociale et le leadership des femmes dans les processus décisionnels.

Durant la session de cette année, la FAO a organisé un événement en collaboration avec le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) et l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) afin de présenter les travaux de la FAO visant à éliminer les disparités entre les sexes dans l'agriculture et examiner les principales conclusions de la publication FAO-IFPRI « Gender and Agriculture – Closing the knowledge gap » (voir ressources à la fin de ce bulletin).

* Pour en savoir plus : www.unwomen.org/fr/csw/csw58-2014

L'agenda post 2015

Les huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont été adoptés en 2000 par les Etats membres de l'ONU. Ils devaient être atteints en 2015 dans huit domaines prioritaires : la réduction de l'extrême pauvreté et de la mortalité infantile, la lutte contre des maladies comme le VIH/SIDA et le paludisme, l'accès à l'éducation primaire pour tous, la réduction de la mortalité infantile et l'amélioration de la santé maternelle, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, un partenariat global pour le développement et l'application du développement durable. Les

OMD ont permis de galvaniser les efforts de développement visant à satisfaire les besoins des populations les plus démunies de la planète et d'orienter les priorités de développement mondiales et nationales.

A quelques mois de l'échéance de 2015, il reste beaucoup d'efforts à accomplir dans ces domaines, même si des résultats positifs ont été atteints. Aujourd'hui, l'ONU collabore avec les gouvernements, la société civile et autres partenaires pour aller de l'avant grâce à un ambitieux programme de développement appelé agenda post 2015.